



Le 7 avril 2011

■ L'APCMA et les chambres de métiers et de l'artisanat satisfaites, pour les entreprises artisanales, de la prolongation de deux ans de la médiation du crédit aux entreprises

Dans une période où la conjoncture demeure encore incertaine, marquée par des problèmes de trésorerie pour les entreprises artisanales et l'inquiétude face à l'accroissement du coût de l'énergie, l'APCMA avait demandé avec insistance la reconduction de ce dispositif efficace de recours pour les entreprises en difficulté.

Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat viennent de signer une charte qui prolonge ce dispositif jusqu'en 2012.

En 2010, les Tiers de confiance des Chambres de métiers et de l'artisanat ont été saisis de 250 dossiers qui ont révélé des problèmes de trésorerie dans 53 % des cas. Ces cas ont été traités par la saisine du médiateur pour 20 % des entreprises artisanales, par la mise en place d'un accompagnement à moyen ou long terme pour plus de 36% d'entre eux.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'Artisanat (APCMA)

12 avenue Marceau - 75008 Paris

www.artisanat.fr